

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Service de l'Urbanisme
Madame A.-C. DUCAS
Rue du Comte de Flandre, 20
B – 1080 BRUXELLES

V/Réf : PU-36590
N/Réf. : AVL/JMB/MSJ-2.115/s.588
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Quai des Charbonnages, 62.
Transformation d'une baie en façade.
Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 2 mai 2016 sous référence, réceptionnée le 10 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 1^{er} juin 2016.

La demande vise un immeuble de bureaux R+4+1 situé à l'angle du quai des Charbonnages et de la rue des Houilleurs, situé dans la zone de protection des Halles de Producteurs sises boulevard de Dixmude 6-22, boulevard d'Ypres 68-80 et boulevard du Neuvième de Ligne 39-43.

La demande porte sur la modification d'un grand châssis de fenêtre fixe en façade latérale (sur l'angle) par une porte-fenêtre avec double ouvrant, permettant une ouverture occasionnelle plus large pour rentrer des véhicules d'exposition. Le nouveau châssis serait réalisé avec les mêmes dimensions et les mêmes profilés en aluminium laqué de ton noir que le châssis existant ; les subdivisions verticales et horizontales seraient du même type que la porte vitrée d'entrée de l'espace commercial à droite dans la même façade. La demande porte également sur la pose d'une enseigne de type lettrage non lumineux appliquée à l'angle du bâtiment.

Ces interventions n'auront pas d'impact négatif sur le monument classé situé à proximité directe, ni sur le bien visé par la demande. Elles n'appellent donc pas de remarques sur le plan patrimonial. De manière générale, les dispositions du RRU devront être strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

c.c. : B.D.U. – D.M.S. : M. H. Lelièvre ; B.D.U. – D.U. : Mme I. Vandencruyce.